

PROCÈS-VERBAL DE LA 29^e ASSEMBLÉE ANNUELLE
RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS ET EMPLOYÉES
DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

Procès-verbal de la vingt-neuvième (29^e) assemblée annuelle du Régime de retraite des employés et employées de l'Université Laval (RREEUL) tenue le jeudi 7 octobre 2021, à 12 heures, en vidéoconférence.

Les membres suivants du Comité de retraite sont présents, soit :

Mme Mélanie Alain, vice-présidente
Mme Marie-Pierre Beaumont
M. Nicolas Bouchard Martel
Mme Carole Carbonneau
M. Gilles Dion
M. Yvan Pépin, président
Mme Suzanne Thivierge

M. Martin Latulippe, secrétaire

Les personnes suivantes sont présentes à titre de présentateurs :

M. Hugo Gagné, Gestionnaire-Placements, Bureau de la retraite
M. Louis-Thomas Hudon, analyste financier, Bureau de la retraite

Un total de trente-quatre (34) participants ont assisté à l'assemblée annuelle. En raison de la tenue de l'assemblée par webinaire et du fait que certains participants n'étaient pas formellement identifiés, la répartition entre les participants actifs et les participants non actifs n'est pas disponible.

1. Ouverture de l'assemblée

Le président du Comité de retraite, M. Yvan Pépin, propose l'ouverture de l'assemblée annuelle du Régime et souhaite la bienvenue aux participants.

Il présente les membres actuels du Comité et rappelle aux participants l'importance d'assister à l'assemblée annuelle pour être au fait de l'administration de leur Régime.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est présenté à l'assemblée et il est adopté tel que présenté, sur proposition de Mme Carole Carbonneau, appuyée par Mme Fernande Payeur.

3. Adoption du procès-verbal de la 28^e assemblée annuelle

Le procès-verbal de l'assemblée de l'année précédente est adopté à l'unanimité tel que déposé, sur proposition de Mme Mireille Collaud-Wichlacz, appuyée de Mme Fernande Payeur. Le procès-verbal était accessible sur le site Web du Régime.

4. Rapport du président du Comité

Le président résume les faits saillants de l'administration du RREEUL au cours de l'exercice financier 2020, soient :

1. Le Comité s'est réuni à intervalles réguliers pour faire le suivi des impacts de la pandémie sur la situation financière du RREEUL et assurer le suivi régulier de la gestion du Régime;
2. La performance de la caisse en 2020 est de l'ordre de 6,7 % pour le Volet antérieur et 8,3 % pour le Second volet, malgré la correction sévère sur les marchés boursiers au printemps 2020;
3. Les dossiers des participants ont été traités selon les délais impartis et des séances de préparation à la retraite ont été tenues en mode virtuel;
4. La réorganisation administrative menant à la fusion du Bureau de la retraite et du Bureau du Fonds commun de placement ainsi que les changements relatifs à la structure de gouvernance ont été finalisés au 1^{er} avril 2020;
5. Les informations génériques sur l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2019 sont présentées;
6. Le mandat de M. René Roy et de Trinôme conseils à titre d'actuaire du Régime a été renouvelé pour une période de huit ans à la suite d'un processus formel d'appel d'offres de services.

Le président termine son rapport en remerciant les autres membres du Comité pour leur implication de même que l'équipe du Bureau de la retraite.

5. Données financières

5.1 Évaluation actuarielle

M. Martin Latulippe présente l'état de la situation financière des deux volets du RREEUL en date du 31 décembre 2020 et il explique les objectifs reliés à une évaluation actuarielle. Il est mentionné que les chiffres 2020 ont été reçus récemment par le Comité de retraite et qu'ils seront présentés dans un prochain bulletin.

De l'information sur le coût du service courant et du Fonds de stabilisation est également donnée ainsi que sur les cotisations d'équilibre qui sont versées par l'Université pour capitaliser le déficit du Volet antérieur.

5.2 Rendement du Régime

M. Hugo Gagné, Gestionnaire-Placements et M. Louis-Thomas Hudon, analyste financier au Bureau de la retraite, font état de la performance de la caisse en 2020 et à ce jour en 2021.

De l'information sur l'allocation de l'actif par rapport au portefeuille de référence est également donnée, et ce, pour chacun des volets et il explique les effets des nouvelles répartitions retenues pour chaque volet par le Comité de retraite.

Les principaux changements de gestionnaires au cours de l'année 2020 et depuis le début de l'année sont présentés, de même que les principales recherches de gestionnaire en cours.

Les effets de la COVID-19 sur les rendements réalisés en 2020 de même que sur les perspectives à moyen terme sont abordés.

5.3 Rapport financier

M. Martin Latulippe présente et commente des extraits du rapport financier audité du Régime pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2020. Il est mentionné qu'à la suite d'un appel d'offres de service, un nouvel auditeur externe a été retenu pour l'exercice financier 2021 et les suivants. Il s'agit de la société Ernst & Young (EY).

6. Données démographiques

Les statistiques démographiques du Régime sont présentées par le secrétaire. Celles-ci sont présentées par volet.

7. Amendements au Règlement

Le secrétaire présente les principaux changements contenus dans l'amendement n° 27, signé en septembre 2020. Il n'y a pas d'amendement à ce jour en 2021.

Il est aussi mentionné que les évaluations actuarielles 2019 et 2020 permettent de maintenir à 75 % de l'IPC le niveau de l'indexation ponctuelle des rentes du Second volet pour les 1^{er} janvier 2023 et 2024.

8. Politique de financement

Le secrétaire présente les principaux éléments contenus dans la Politique de financement. La Politique de financement est complémentaire au Règlement du Régime et à la Politique de placement. Les objectifs de financement et les mécanismes de gestion des risques financiers sont présentés. Avec les résultats de l'évaluation actuarielle de 2020, la Politique de financement requerrait de viser à augmenter la marge pour écarts défavorables pour le Volet antérieur et à indexer de façon ponctuelle les rentes du Second volet.

9. Rapport sur la gouvernance

Il est fait état par le secrétaire des différents éléments assurant la bonne gouvernance du RREEUL. En plus de réviser annuellement ses règles de régie interne, le Comité de retraite assure un suivi périodique de ses fournisseurs et délégataires de service.

Par ailleurs, le secrétaire mentionne que les membres du Comité ont tous rempli une déclaration d'intérêts et une déclaration de confidentialité afin de respecter les

renseignements personnels traités lors des réunions et de s'assurer qu'il n'y a pas de conflit d'intérêts entre les activités au Comité de retraite et les activités personnelles de chaque membre du Comité.

10. Élection d'administrateurs

Les représentants sont actuellement :

	<i>Membre actuel</i>	<i>Mandat</i>
Membre désigné par les participants actifs avec droit de vote	Mélanie Alain	2019-2022
Membre désigné par les participants actifs sans droit de vote	Carole Carbonneau	2020-2023
Membre désigné par les participants non actifs avec droit de vote	Luc Brouillette	2019-2022
Membre désigné par les participants non actifs sans droit de vote	Suzanne Thivierge	2020-2023

Étant donné qu'aucun mandat ne vient à échéance cette année, il n'y a pas de période d'élection.

11. Affaires nouvelles

Aucun point additionnel n'est ajouté à l'ordre du jour.

12. Période de questions

Aucune question n'a été posée.

13. Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 13 h 10.

Le secrétaire du Comité de retraite,

Martin Latulippe

Le 29 novembre 2021